

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11417
6 août 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 AOUT 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Comme suite aux lettres que je vous ai adressées précédemment au sujet des violations du cessez-le-feu commises par la Turquie, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ce qui suit :

Des unités turques ont séparé tous les hommes valides du village de "Bellapais" de leurs familles et les ont emmenés vers une destination inconnue. Une partie des hommes valides du village de Thermia, dans la province de Kyrenia, ont connu un sort identique.

Les forces turques n'ont pas autorisé des représentants de la Croix-Rouge internationale à pénétrer dans les villages de Trimithi et de Karmi.

Des soldats turcs ont saisi sept tonnes de vivres que le Comité international de la Croix-Rouge avait envoyées à la population grecque de Trimithi et de Karmi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Denis CARAYANNIS